



COMMUNE DE MILLERY
10 rue Jean de Réôme. Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél : 03.80.97.26.54
mairie.millery21@orange.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE

Convocation à la première réunion du conseil municipal en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. Article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu, salle de la mairie,

le samedi 23 mai 2020 à 10h00.

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures exceptionnelles qui ont été adoptées par la loi d'urgence du 23 mars 2020, le public ne sera pas autorisé à assister à cette séance. Cependant, le caractère public de la réunion pourra être assuré par sa retransmission en direct (son) dans la cour de la mairie.

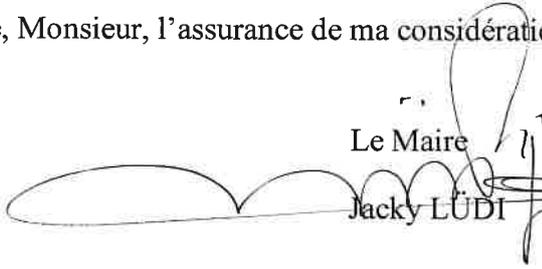
ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre et élection des adjoints
- Indemnités du maire et des adjoints
- Questions et informations diverses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à MILLERY, le 18 mai 2020.

Le Maire
Jacky LÜDI



POUVOIR (1)

Je soussigné,
donne pouvoir à (2)
• de me représenter à la réunion du Conseil municipal
convoqué le
• de prendre part à toutes les délibérations
• d'émettre tous votes et signer tous documents

(1) à utiliser qu'en cas
d'absolue nécessité
(2) Nom prénom adresse
(3) Porter à la main « bon
Pour pouvoir » et signer

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant
auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque (3).

Fait à

le

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE MILLERY
10 rue Jean-de-Réôme. Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél : 03.80.97.26.54
mairie.millery21@orange.fr

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation à la première réunion du conseil municipal en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. Article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020

Les membres du Conseil municipal de la commune de Millery se réuniront
dans la salle de la mairie le

Samedi 23 mai 2020 à 10h00.

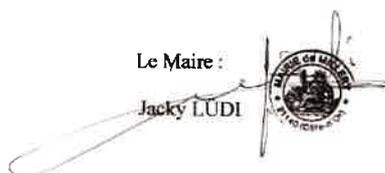
En raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures exceptionnelles qui ont été adoptées par la loi d'urgence du 23 mars 2020, le public ne sera pas autorisé à assister à cette séance. Cependant, le caractère public de la réunion pourra être assuré par sa retransmission en direct (son) dans la cour de la mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre et élection des adjoints
- Indemnités du maire et des adjoints
- Questions et informations diverses.

Le Maire :

Jacky LUDI



Fait à Millery le 18 mai 2020.